

Surendettement

La Ville met en place des permanences pour informer et renseigner les personnes confrontées à un surendettement.

En bref

Ces permanences sont assurées par un juriste de la [Chambre régional de surendettement social \(http://www.cresuspaysdelaloire.fr\)](http://www.cresuspaysdelaloire.fr) (CRESUS) , une structure associative.

Pour qui ?

Toute personne résidant sur la commune.

La démarche

Les permanences ont lieu uniquement sur rendez-vous, le premier lundi après-midi de chaque mois. La prise de rendez-vous se fait directement auprès de l'association CRESUS : 02 40 72 40 05.

Contacts

Direction de la solidarité – Centre communal d'action sociale CCAS
Hôtel de ville
2 rue de l'Hôtel-de-Ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
02 28 25 27 95
action.sociale@saint-herblain.fr

Publications associées

Liens utiles

<http://www.cresuspaysdelaloire.fr> (<http://www.cresuspaysdelaloire.fr>)